



Notice du 9 août 2024 (actualisée le 10 novembre 2025)

Piétin et biosécurité : comment protéger votre troupeau



Contrôle et soins des onglands

- Contrôler et parer régulièrement les onglands
- Utiliser des instruments propres et désinfectés
- Annoncer les suspicions de piétin : ne pas déplacer d'animaux, avertir immédiatement la/le vétérinaire ou l'OVET



Achat d'animaux, échange de bêliers, retour d'estivage

- N'accepter que des animaux provenant d'exploitations indemnes de piétin (contrôler dans la BDTA)
- Demander à voir les résultats de la période actuelle de prélèvements
- Contrôler les onglands immédiatement après le déchargement, les baigner
- Séparer les animaux entrants (quarantaine), recontrôler les onglands
- En cas de doute : faire prélever un échantillon avant le bain d'onglons



Personnes externes

- Vétérinaire, tondeur, collègues éleveurs, contrôleurs, visiteurs, ...
- Bottes et survêtements propres à l'exploitation pour les personnes externes ou
- Bac de désinfection et surbottes
- Possibilité de se laver les mains et de nettoyer les bottes



Infrastructure, appareils et matériel

- N'utiliser que des véhicules de transport nettoyés et désinfectés
- Utilisation dans plusieurs exploitations : nettoyer et désinfecter le matériel et les infrastructures utilisés (p. ex. outils pour le parage des onglands, cage de contention ou pédiluve)



Bain d'onglons en cas de situations à risque

- Marchés ou expositions
- Tonte
- Transports
- Utilisation de chemins d'accès communs

Engageons-nous ensemble pour des moutons en bonne santé !

